AMF 17
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA CHARENTE-MARITIME

© T. Avignon

© A. Jonval

Compétences 17

PARTENAIRES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Sommaire

Le Dossier

la Charente Maritime

DÉMOUSTICATION
Le Département de la Charente-Maritime au service de la santé publique

2 | **En avril, le « Mois de l'architecture et du cadre de vie en Charente-Maritime »** s'adapte au contexte sanitaire

3 | **MaPrimeRénov'**

4 | **Services d'eau en alerte**

5 | Installation des **commissions territoriales**

6 | **Notre ingénierie prend de la hauteur**

7 | **Nouvelle mairie pour la commune de Beurlay**

8 | **Développer la production d'énergie verte** en mode SEM EMA

10 | **Les prestations de service du Syndicat de la Voirie**

12 | **Soluris démocratise l'innovation :** devenez un territoire connecté !

Janv / Fév / Mars 2021 n°100 PUBLICATION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA CHARENTE-MARITIME

17 Charente-Maritime
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

En avril, le « Mois de l'architecture et du cadre de vie en Charente-Maritime » s'adapte au contexte sanitaire

Comme chaque année depuis 2014, le « Mois de l'architecture » regroupera, en avril, de nombreux partenaires qui contribuent à la programmation de ce moment consacré à l'architecture et au cadre de vie. Contrairement à 2020 et son confinement soudain, pas d'annulation prévue cette année, mais une version plus dématérialisée, afin d'être plus flexible et de s'adapter plus facilement aux restrictions en vigueur le moment venu. Le dépliant papier laissera place à un agenda en ligne, visible sur le site du CAUE 17, et actualisé au fur et à mesure en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et des jauges autorisées. Les évènements en plein air et en visioconférence seront privilégiés.

Durant ce « Mois de l'architecture », le CAUE 17 propose deux évènements :

2e Rencontres Virilio, « Géopolitique de l'accident »

Le 2 avril, en direct depuis le Musée Maritime de La Rochelle

Après la disparition de Paul Virilio en 2018, les « Rencontres Virilio » voient le jour à l'initiative de deux de ses anciens élèves, de La Ville de La Rochelle et du CAUE 17. Elles rassemblent, tous les deux ans, des personnalités qui ont été influencées par son travail et souhaitent poursuivre et enrichir ses réflexions.
Cette journée sera animée par Stéphane Paoli, journaliste. Nous y accueillerons les intervenants suivants :

- **François Jarrige,** maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne
- **Claire Bailly,** architecte paysagiste, enseignante à l'École d'architecture Paris Vals de Seine
- Suspended spaces - **Eric Valette et Françoise Parfait**
- **Thierry Paquot,** philosophe,
- **Laurent Vidal,** professeur d'histoire contemporaine à La Rochelle Université
- **Gilles Clément,** jardinier, paysagiste, botaniste, biologiste et écrivain

Exposition-atelier « Jardiner la ville »

Les 24 et 25 avril, dans le cadre des « 48h de l'agriculture urbaine » Les Cabanes Urbaines, La Rochelle
Reporté en mai et juin

L'exposition-atelier Jardiner la ville propose aux familles et jeunes visiteurs d'explorer l'avenir écologique des villes. Conçue autour d'une grande maquette manipulable d'un paysage urbain métamorphosé par la nature, cette exposition-atelier offre un aperçu des efforts et de l'ingéniosité que déploient les habitants pour rendre la ville plus « habitable » : jardins partagés, façades végétalisées, jardins sur les toits, fermes urbaines, aménagement de friches... Une matériauthèque constituée de pierres, terres et végétation permet à tous les visiteurs de découvrir, voir et toucher les matériaux de la nature utilisés en architecture et en urbanisme. Elle symbolise le lieu ressource dans lequel les architectes en herbe, pourront puiser pendant l'atelier pour végétaliser leur cité idéale.

© Cité de l'architecture et du patrimoine

Plus d'informations sur **www.caue17.fr**

Contact : **CAUE 17** • **Tél. 05 46 31 71 90** • **contact@caue17.fr** • **www.caue17.fr**

adil de la Charente-Maritime

MaPrimeRénov'

La loi de finances pour 2020 du 28 décembre 2019 a mis en place une refonte du Crédit d'impôt sur la transition énergétique (CITE) au 1er janvier 2020 et a créé une prime à la transition énergétique : «MaPrimeRénov'».

En 2020, le CITE a fusionné avec l'aide «Habiter Mieux agilité» en une prime unique MaPrimeRenov', distribuée par l'Anah dès la fin des travaux et prestations. Elle était ouverte aux ménages aux revenus modestes et très modestes. Le CITE a toutefois été prorogé pour 2020 pour les ménages dont les revenus dépassent les plafonds d'éligibilité à la prime (le CITE est supprimé depuis le 1er janvier 2021, à l'exception des bornes de recharge pour véhicule électrique qui resteront éligibles à un crédit d'impôt dédié).
À partir du 1er octobre 2020, comme annoncé dans le cadre du plan «France Relance», MaPrimeRénov' est ouverte :
- à tous les propriétaires occupants (quelque soient leurs ressources),
- aux propriétaires bailleurs,
- aux syndicats de copropriétaires.

Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires et des gains énergétiques permis par les travaux.
De nouveaux financements sont également mis en place avec la création de forfaits «rénovation globale» et «accompagnement à maitrise d'ouvrage», ainsi que de bonifications liées à la performance énergétique du logement après la réalisation des travaux (bonifications «sortie de passoire» et «rénovation BBC»).
Enfin, le dispositif MaPrimeRénov' Copropriétés a été créé pour financer les travaux de rénovation énergétique sur les parties communes des copropriétés pour simplifier le financement des travaux au moyen d'une seule aide collective.

Conditions d'éligibilité liées au logement

Pour les propriétaires occupants, le logement qui fait l'objet des travaux de rénovation énergétique doit être (décret du 14.1.20 : art. 1, I / décret du 25.1.21 : art. 1) :
- occupé à titre de résidence principale par le ou les propriétaires ou titulaires de droit réel immobilier dans un délai maximum de six mois qui suit la date de paiement du solde de la prime ;
- achevé depuis plus de deux ans à la date de début des travaux et prestations.

Pour les propriétaires bailleurs (personnes physiques propriétaires ou aux titulaires d'un droit réel immobilier du logement qu'ils louent), le logement doit être :
- loué à titre de résidence principale dans un délai de six mois qui suit la date de paiement du solde de la prime ;
- loué à titre de résidence principale pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la prise effet du bail ;
- achevé depuis plus de deux ans à la date de début des travaux et prestations.

La résidence principale s'entend d'un logement effectivement occupé au moins six mois par an, sauf obligation professionnelle, raison de santé affectant le bénéficiaire de la prime ou cas de force majeure.

Comment obtenir ma prime ?

Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain énergétique permis par les travaux. Les plafonds de ressources sont catégorisés en quatre profils, selon les différents niveaux de revenus :
- ménages aux revenus très modestes (décret du 14.1.20 : art. 3, I, 1° et 2° / arrêté du 24.5.13 : annexes 1 et 2 / arrêté du 25.1.21 : art. 2, 1°), associés au profil bleu de MaPrimeRenov' ;
- ménages aux revenus modestes (décret du 14.1.20 : art. 3, I,2°,3° / arrêté du 24.5.13 : annexes 1 et 2 / arrêté du 25.1.21 : art. 2, 1°), associés au profil jaune ;
- ménages aux revenus intermédiaires (décret du 14.1.20 : art. 3, I, 3°et 4° / arrêté du 25.1.21 : annexe 1 / arrêté du 25.1.21 : art. 2, 1°), associés au profil violet ;
- ménages aux revenus supérieurs (au-dessus des seuils fixés pour les ménages aux revenus intermédiaires), associés au profil rose.

› Étape 1 Je repère mon profil
- À chaque catégorie de revenus est associée une couleur
- Je peux vérifier mon profil sur Simul'aides **www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides**

› Étape 2 Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil
- je m'assure que mes travaux sont éligibles
- je m'informe sur le montant de l'aide auquel je peux prétendre

› Étape 3 Je demande MaPrimeRénov'
- je crée mon compte
- je dépose ma demande de subvention **www.maprimerenov.gouv.fr**

Exemple :

Je suis un profil jaune, pour l'isolation des murs par l'intérieur, j'ai droit à 38 €/m². Pour l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée double flux, j'ai peux prétendre à 3 220 € maximum.

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec les aides des collectivités locales, les aides d'Action Logement, des Caisses de retraites.

➜ Pour plus d'informations, contactez l'ADIL 17 : Tél. 05 46 34 41 36 • contact@adil17.org

RESE • Services d'eau en alerte

Votre service public de l'eau

Du 2 au 15 février, la Préfecture de Charente-Maritime a activé une cellule de crise en raison des inondations. La RESE y faisait un point quotidien sur la situation des réseaux d'eaux qu'elle exploite. Les problèmes constatés par nos services portaient sur les réseaux d'assainissement inondés par la crue en bord de Charente ou saturés par la pluie sur l'île d'Oléron et le bassin de Marennes.

Aucune conséquence sur l'eau potable

La surveillance de la production d'eau potable à partir des eaux de surface de la Charente a été renforcée. A l'usine Lucien Grand à Saint-Hippolyte, la crue n'a eu aucun effet sur la qualité de l'eau acheminée depuis le canal de l'UNIMA vers la réserve d'1,5 million de m^3. « *Nous avons réalisé des analyses quotidiennes de sa minéralisation pendant la dizaine de jours critiques. Nous avons également surveillé les indicateurs de présence de pesticides et de matière organique. Il n'y a pas eu de variations sur cette période. Quant aux ressources souterraines exploitées par la RESE, elles sont protégées des effets immédiats des écoulements superficiels.* »

L'assainissement collectif en bord de Charente

« *Au plus haut niveau de la crue, nous avons mesuré 60 cm d'eau dans la station d'épuration de Saint-Savinien. Mais les ouvrages sont hauts. Ils sont à 1m20 au-dessus du terrain naturel. L'agent chargé du suivi du traitement des eaux usées s'est simplement équipé de Waders pour accéder aux installations.* »

« *En amont, sur l'île de La Grenouillette, le fleuve inondait la route. Les boîtes de branchement au réseau étaient submergées et on pompait la Charente. Nous avons donc été contraints d'arrêter le poste de relèvement. Ce fut aussi le cas quai Claude Quessot, sans quoi nous aurions rempli la station d'épuration d'eaux parasites.* »

Même chose à Crazannes au niveau du camping et à Port d'Envaux au niveau du port. A Taillebourg, une dizaine de boîtes de branchement ont été noyées. Mais les tampons sur la route sont étanches et le poste de relèvement est surélevé à 2,5 m. Il n'y a eu qu'à fermer les vannes.

Comment les abonnés ont-ils réagi à ces interruptions de service ? « *Nous n'avons pas reçu d'appels, ni de réclamations. Sur ce secteur, les habitants ont l'habitude des crues.* »

Eaux parasites sur l'île d'Oléron

« *En hiver les nappes souterraines sont gorgées d'eau. Dès qu'il pleut de façon intense, la pluie reste en surface et les fossés se remplissent. Pour peu que les coefficients de marée soient forts, l'eau s'évacue moins vite vers la mer. Le réseau d'assainissement sous terre est alors immergé dans la nappe. Le moindre défaut d'étanchéité sur une conduite, généralement provoqué par une casse, le charge d'eaux parasites. Mais le plus problématique pour nos services, ce sont les surcharges volontaires. Ce sont des actes intentionnels de déversement d'eau de pluie ou de nappe par les usagers. Nous en avons constatés sur des chantiers de construction de piscine par exemple. Les constructeurs installent des pompes pour assainir le chantier et vident l'eau dans le réseau. Il y a aussi les usagers qui y vident une cave ou un terrain inondés…* » Enfin les nombreux raccordements de gouttières à l'assainissement sont une véritable plaie. Tous ces facteurs engorgent les réseaux et pénalisent les usagers situés en aval des contrevenants. Ils ne peuvent plus évacuer leurs eaux usées.

A la suite de ces inondations, les équipes de la RESE ont effectué une vingtaine de réparations sur des conduites. Elles ont procédé à 1 040 contrôles de raccordement à l'assainissement. 40 non conformités ont été signalées aux abonnés concernés. Pendant la crise, la collaboration des municipalités a été essentielle pour localiser les chantiers en cours et identifier rapidement les points sensibles sur la commune.

Non conformités :
Gouttières raccordées à l'assainissement.

+

Actes d'incivilité :
boîtes de branchement ouvertes, installations percées, vidanges de chantier de piscine pour évacuer l'eau de pluie ou de nappe dans le réseau d'assainissement.

=

Le réseau sature et en aval les usagers ne peuvent plus évacuer leurs eaux usées.

Installation des **commissions territoriales**

eau 17
Votre service public de l'eau

Les commissions territoriales au cœur de la gouvernance d'Eau 17

En complément de ses organes de décision institutionnels, Eau 17 a placé au cœur de sa gouvernance des commissions territoriales pour rester proche des élus locaux et des besoins de leur secteur. C'est ainsi que chaque commune a désigné son représentant (maire ou conseiller municipal) pour porter la voix de son territoire, relayer celle de ses usagers aux élus membres du bureau syndical et aux services d'Eau 17.

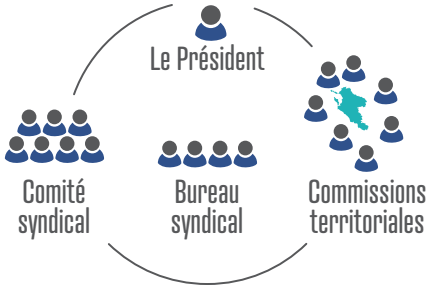

Une instance de proximité

Après l'installation du comité syndical en septembre dernier et les premières réunions des élus du bureau, les commissions territoriales ont débuté. Elles sont calquées sur les intercommunalités et se déroulent soit au siège de l'EPCI, soit dans l'une de ses communes. Pour les territoires les plus étendus - Haute Saintonge et Vals de Saintonge - elles ont été découpées en deux voire trois instances, pour être au plus proche des besoins locaux.

Les commissions, présidées par un membre du bureau syndical, sont animées par les services d'Eau 17. Elles sont organisées majoritairement au printemps et à l'automne mais peuvent se réunir sur demande de ses membres pour un enjeu spécifique. La première réunion permet de présenter les services d'eau et d'assainissement : l'organisation d'Eau 17, les interlocuteurs, les chiffres clés, le patrimoine et les exploitants.

15 commissions territoriales

CdC Aunis Atlantique
Bernard BESSON
Conseiller communautaire, Maire de Ferrières d'Aunis

CdC Aunis Sud
Raymond DESILLE
3ème Vice-Président de la CdC, Maire de Puyravault

CdC Bassin de Marennes
Philippe MOINET
Conseiller communautaire,
1er adjoint au Maire de Marennes-Hiers-Brouage

CdC Charente Arnoult Cœur de Saintonge
Michel DOUBLET
2ème Vice-Président de la CdC, Maire de Trizay
Monique RIVIERE
3ème Vice-Présidente de la CdC, Maire de Sainte-Radegonde

CdC Gémozac et Saintonge Viticole
Jean-Michel CHATELIER
1er Vice-Président de la CdC, Maire de Meursac

CdC Haute Saintonge Nord, Centre et Sud
Lise MATTIAZZO (Sud)
Conseiller communautaire, Maire de Bussac-Forêt
Jean-Jacques ELIE (Nord)
Conseiller communautaire, Maire de Mazerolles
Christian DUGUE (Nord)
Conseiller communautaire, Maire de Pérignac
Serge JOURDAIN (Sud)
Conseiller communautaire, Maire de Chamouillac
Pierre-Noël ROY (Centre)
Conseiller communautaire,Maire de Celles

CdC Île de Ré
Patrick RAYTON
1er Vice-Président de la CdC, Maire de La Couarde-sur-Mer

CdC Île d'Oléron
Christophe SUEUR
1er Vice-Président de la CdC, Maire de Saint-Pierre-d'Oléron

CdA Rochefort Océan
Eric AUTHIAT
Conseiller communautaire, Maire de Tonnay-Charente
Alain BURNET
2ème Vice-Président de la CdA, Conseiller municipal de Rochefort

CdA Royan Atlantique
Bernard LAUMONIER
Conseiller communautaire,Maire de Floirac
Jacques LYS
6ème Vice-Président de la CdA,Maire de Breuillet

CdC Vals de Saintonge Nord et Sud
Jean-Claude GODINEAU (Sud)
Président de la CdC, Maire de Saint- Savinien
Maurice PERRIER (Nord)
6ème Vice-Président de la CdC, Maire de Loulay
Bernard GOURSAUD (Sud)
Maire de Brie-sous-Matha

CdA Saintes
François EHLINGER
Conseiller communautaire, Conseiller municipal de Saintes
Fabrice BARUSSEAU
6ème Vice-Président de la CdA, Maire de Villars-les-Bois

Eau 17 en phase avec sa stratégie

La communication et la proximité avec les usagers ainsi que les élus du secteur font partie des priorités fixées par le comité syndical. Ces 15 commissions répondent à la stratégie validée par les élus d'Eau 17 en novembre dernier. Elles ont pour missions d'être une instance d'échanges, de débats et permettent de :

- Détailler les besoins du territoire,
- Relayer les demandes des communes et des usagers,
- Partager les activités des services d'eau et d'assainissement du secteur,
- Participer aux opérations réalisées.

Elles sont consultées pour le choix du mode d'exploitation et le programme des travaux à réaliser.

Au total, 30 rencontres sont programmées pour 2021.

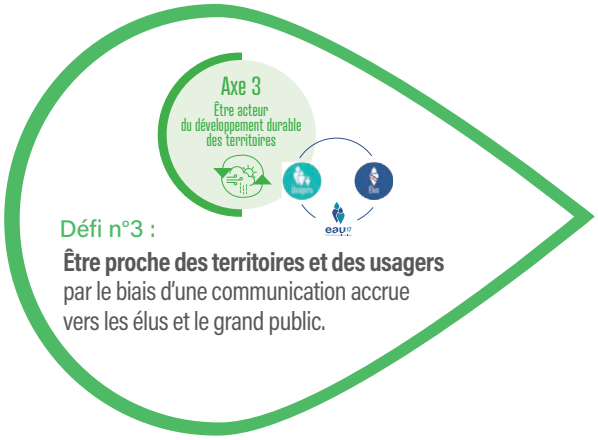

Notre ingénierie prend de la hauteur

L'UNIMA, expert public des territoires d'eau, intervient sur les problématiques de :

- **Gestion des bassins versants (contrat territoriaux, Schéma Directeur, ...),**
- **Préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques (Qualité de l'eau, continuité écologique, restauration et entretien des milieux, ...),**
- **Prévention des risques liés à l'eau (ruissellement, inondation, submersion, ...)**

L'UNIMA conseille et accompagne ses adhérents, les collectivités, les acteurs de l'eau et les gestionnaires d'espace que ce soit en termes d'étude générale ou de maîtrise d'œuvre complète.

Pour répondre aux attentes des maîtres d'ouvrages et afin d'offrir des prestations reposant sur des valeurs d'excellence technique et de pragmatisme, l'équipe du bureau d'études s'est équipée d'un drone polyvalent.

Le drone à voilure tournante mis en œuvre, permet l'acquisition de photographies aériennes en zone urbaine et rurale, la production de Modèle Numérique de Surface et de maillages 3D.

Afin de répondre aux obligations réglementaires, le Pôle « Acquisition des données » de l'UNIMA compte dans son effectif un télépilote agréé par DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile).

L'UNIMA est aujourd'hui en mesure de vous proposer les prestations drone suivantes :

- **Topographie :**
  - Aménagement du territoire : Orthophotographie, nuages de points denses, Modèle Numérique de Surface, Plan vecteur ou raster
  - Etudes d'ouvrages d'art : nuages de points denses, Modèle 3D Mesh ou Ortho-plan
  - Etudes géomorphologiques et environnementales : Orthophotographie, Nuages de points, MNS, calculs de volumes, pentes, profils, ...
- **Travaux publics :**
  - Suivis de chantiers : images brutes, orthophotographie, Nuages de points denses, relevés topographiques,
  - Inspections et diagnostics : images brutes, orthophotographie ou ortho-plan
  - Communication : Images brutes, time-lapse, Animation vidéo Modèle 3D Mesh
- **Analyse d'image :**
  - Cartographies d'indices d'étude : végétation, usages, ...

Si vous avez des besoins, quelle est la démarche à suivre ?

Vous sollicitez l'UNIMA, et notre équipe étudie vos besoins simples comme complexes afin de vous proposer la meilleure solution technico-économique, dans le respect de la qualité et de la conformité. Nous nous engageons également à réaliser l'ensemble des démarches administratives.

En complément des prestations par voie aérienne, l'UNIMA réalise également des missions de bathymétrie permettant la mesure du niveau de surface du plan d'eau, la profondeur et le relief des fonds, les niveaux d'envasement, les relevés de profils en travers et en long de chenaux et canaux notamment.

Un exemple :

- Diagnostic des digues et des levées de chenaux du Fiers d'Ars et bathymétrie associée – CDC de l'île de Ré

→ Secrétariat du Bureau d'Etudes • Tél. 05 46 34 12 25

semdas

Nouvelle mairie pour la commune de Beurlay

Livrée en décembre 2020 après 13 mois de travaux, la nouvelle mairie de Beurlay, dont la réalisation a été suivie par la Semdas en tant que mandataire de la commune, est désormais installée dans un bâtiment du cœur de ville entièrement réhabilité au 5 rue de Verdun.

Cette réhabilitation conçue par le cabinet d'architecture Atelier Parc de Jonzac, a permis d'améliorer l'accueil du public, y compris des personnes à mobilité réduite grâce à l'installation d'un élévateur entre le Rez de Jardin et le Rez de Chaussée.

La nouvelle Mairie dispose désormais d'une salle des mariages/salle de réunion lumineuse donnant sur le Rez de Jardin et dans laquelle il est possible d'admirer un ancien four à pain entièrement rénové. Le Rez de chaussé regroupe un accueil, le secrétariat, le bureau du maire et la salle du conseil.

A l'étage un grand volume sous combles comprend les locaux du personnel (tisanerie, coin repas) et permettra des aménagements futurs.

L'ensemble du bâtiment a été isolé et une chaudière à bois (granules) a été installée permettant un excellent confort thermique. Le budget global de cette rénovation a été respecté.

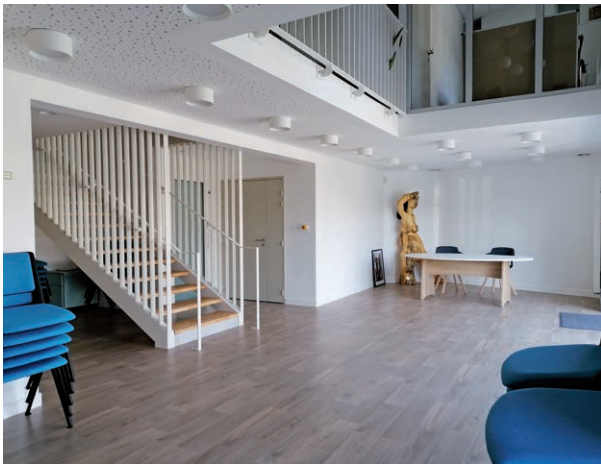

➜ Pour vos projets petits et grands, la SEMDAS est à vos côtés pour vous accompagner :
Arnaud DUCHET • **Tél. 05 46 31 71 37** • **duchet@semdas.fr** • **www.semdas.fr**

Développer la production d'énergie verte en mode SEM EMA

La SEM Energies Midi Atlantique, dont le SDEER est actionnaire, a vocation à devenir le partenaire privilégié des collectivités de Charente-Maritime pour l'implantation d'installations publiques de production d'électricité photovoltaïque sur leur territoire.

Champ d'action géographique de la SEM EMA

La SAEML Energies Midi Atlantique (SEM EMA) est une société d'économie mixte créée en 2018 (cf. C17 n°88 d'avril 2018), dont le SDEER est l'actionnaire principal, aux côtés de quatre EPCI (la CDA de Royan Atlantique, la CDC de Haute Saintonge, la CDC 4B en Charente et la CDC de l'Estuaire en Gironde) et de quatre établissements bancaires (la Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole CM-DS, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne). Son but est de donner les moyens aux collectivités de concourir au développement de production d'énergies renouvelables avec les mêmes armes que le secteur privé.
A cheval sur trois départements, la SEM EMA développe des projets sur l'ensemble de la Charente-Maritime et sur le territoire de ses collectivités actionnaires de Charente et de Gironde.

Domaines d'action

L'objet de la SEM EMA lui permet d'intervenir dans la production de nombreux types d'énergies nouvelles et renouvelables (solaire thermique, chaufferies biomasse, récupération de chaleur, géothermie, stockage d'électricité en batterie, petit hydraulique...). Toutefois, la SEM EMA privilégie actuellement le développement de projets d'installations photovoltaïques en toiture ou sur ombrières : ces projets bénéficient d'une facilité de montage financier du fait du mécanisme réglementaire d'obligation d'achat de l'électricité verte pour les installations ne dépassant pas 100 kWc (soit environ 500 m² de panneaux).

Sainte-Lheurine : panneaux installés sur un bâtiment communal dont la toiture a été mise à disposition de la SEM EMA (2019).

Premières réalisations et développements

Après la première installation à Sainte-Lheurine, fin 2019, ce sont 14 installations en toiture de 9 kWc à 100 kWc qui sont en étude, en cours d'installation ou déjà fonctionnelles à ce jour. De nombreux autres sites sont d'ores et déjà identifiés, qui devraient être développés en 2022.
Pour ce qui concerne l'implantation d'ombrières, 28 projets sont réalisés ou en cours de développement. Plus de 70 autres sites sont d'ores et déjà identifiés.

Saint-Aubin-de-Blaye (33) : ombrières installées sur un parking mis à disposition de la SEM EMA par la CDC de l'Estuaire (2020).

Modalités d'intervention

Le cadre juridique de la SEM EMA donne une grande latitude pour financer et réaliser des projets, que ce soit par portage direct ou par le biais de sociétés de projets en co-actionnariat avec des partenaires industriels, financiers ou publics.
Pour ce qui concerne les ombrières photovoltaïques et les panneaux en toiture, la SEM EMA intervient principalement en investissement direct : elle réalise les projets sur ses fonds propres, avec l'accompagnement d'emprunts bancaires.
Dans le modèle retenu, le montage ne présente aucun coût pour la collectivité : après examen de la faisabilité technique (raccordement électrique et droit du sol, notamment) la collectivité met à disposition de la SEM EMA la toiture ou le terrain identifié, par le moyen d'une AOT ou d'un bail d'une durée de vingt ans. Au terme des vingt ans d'exploitation, l'installation est remise gratuitement à la collectivité.

➜ Contact SEM EMA :
Tél. 05 17 24 30 54
Port. 06 87 42 99 18

ou contacter le SDEER

SEM énergies Midi Atlantique

➜ SIÈGE :
7, rue Taillefer
17500 JONZAC

Les prestations de service du Syndicat de la Voirie

Afin de faciliter vos démarches en termes de marchés publics, le Syndicat de la Voirie dispose de prix très compétitifs, obtenus après consultation, pour pouvoir répondre à vos besoins.

Les prestations proposées par le Syndicat de la Voirie entrent dans le cadre des relations internes au secteur public, dénommées « quasi régie ». Celles-ci sont définies aux articles L.2511-1 à L.2511-5 du code de la commande publique, et permettent une exclusion de mise en concurrence.

I - Panneaux de signalisation

La panoplie d'équipements est vaste : elle comprend les panneaux de police, temporaires ou non, les panneaux directionnels, signalétique, signalisation en plastique, radars...

II - Mobilier urbain

Concernant cette catégorie de fournitures, le Syndicat de la Voirie peut vous proposer des abris voyageurs, miroirs, arceau d'entrée de ville, potelets, barrières, bancs, tables...

III – Signalisation horizontale

Également, le Syndicat de la Voirie est à votre disposition pour réaliser vos travaux de peinture au sol avec des produits solvantés ou aqueux. Cette activité représente des risques environnementaux si bien que de nombreuses Collectivités préfèrent désormais confier ces travaux à des entreprises spécialisées et utilisent nos marchés publics mis à votre disposition.

IV – Fourniture d'enrobés à froid – Emulsion de bitume calcaire – Diorite - Gravillon

A cet égard, le Syndicat Départemental de la Voirie propose la fourniture et livraison de matériaux bitumineux et matériaux de réhabilitation de voirie.

Enrobés

Gravillons 2/6.3

Calcaire 0/31.5

Calcaire concassé 10/20

Diorite 0/20

Diorite 0/31.5

V – Prestations de balayage – d'hydrocurage et d'Inspection télévisée

Le Syndicat Départemental de la Voirie peut également intervenir pour l'entretien de vos voies et canalisations.

Le Syndicat Départemental de la Voirie est à votre disposition pour vous conseiller et vous proposer les solutions les plus adaptées à vos différents besoins.

➜ Siège : ZI de l'Ormeau de pied - CS 70510 - 131, cours Genêt - 17119 SAINTES CEDEX
Tél. 05 46 92 39 11 – Fax 05 46 92 39 61 • contact@syndicat-voirie.fr • www.syndicat-voirie.fr

SOLURIS
SOLUTIONS NUMÉRIQUES TERRITORIALES INNOVANTES

Soluris démocratise l'innovation

Devenez un territoire connecté !

Optimisation énergétique des bâtiments, réseau wifi pour l'espace public, vidéoprotection, ... Soluris accompagne vos projets numériques avec une nouvelle offre de haut niveau, conçue pour être accessible à toute collectivité.

Le numérique s'étend aux services locaux

Le développement du numérique dans la gestion des services collectifs est phénoménal. Les prévisions annoncent que tous les systèmes de gestion urbaine vont communiquer grâce à des capteurs et des plateformes de supervision par internet. Quelques exemples concrets : réduire la consommation énergétique des bâtiments (en identifiant les fuites, en optimisant le chauffage...), maîtriser la circulation et le stationnement par des capteurs, sécuriser l'espace public par des caméras, etc. L'objectif : éviter des déplacements, mieux maîtriser l'existant, être plus réactif et améliorer le service.

Et cette tendance n'est pas limitée à la technique : en développant un réseau wifi public ou en proposant des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises locales, une collectivité investit sur son territoire, valorise son image et développe son attractivité.

L'action de Soluris pour ses adhérents

Soluris a décidé de démocratiser ces technologies et de proposer dès maintenant à ses adhérents des solutions très innovantes. L'évolution récente est impressionnante (plateformes cloud, réseaux LoraWan, objets connectés, intelligence artificielle). Elle permet des approches inédites qui combinent haut niveau de service rendu, rapidité de mise en œuvre, coût accessible et optimisé (peu de coûts de fonctionnement, financements mobilisables).

Pour accompagner chaque collectivité dans son projet particulier, Soluris propose un catalogue de prestations d'ingénierie de projet pour concevoir et déployer les équipements adéquats. Nous assurons aussi le pilotage et la maintenance des dispositifs déployés. L'heure est actuellement aux sites pilotes et aux transferts de compétences avec les équipes de Sensing Vision, « start up » bretonne référente dans ce domaine et qui pilote le consortium d'entreprises lauréates de notre appel d'offres.

Les premiers services disponibles concernent l'optimisation énergétique des bâtiments, la vidéoprotection et le réseau wifi territorial. D'autres sont à venir. Les services numériques locaux n'en sont qu'à leur début.

Contactez-nous pour toute information ou étude personnalisée à projets@soluris.fr

Mesure des taux de CO_2 - bâtiments "petite enfance"

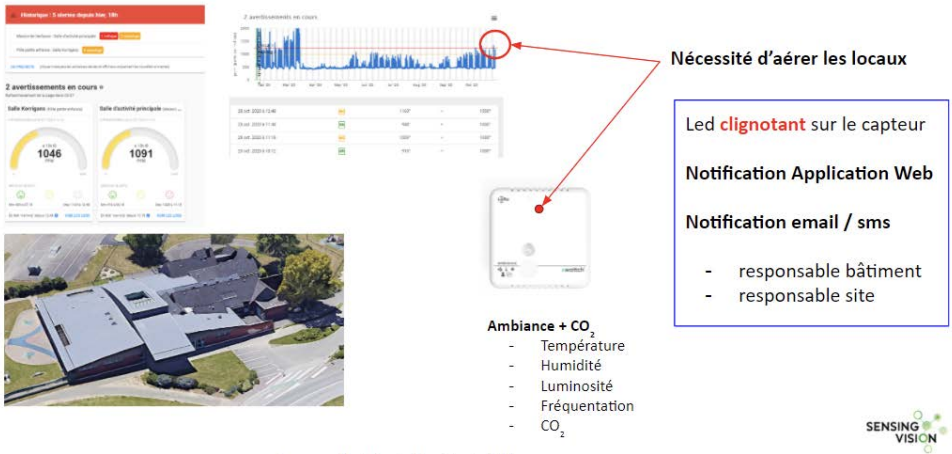

Contact : Tél. 05 46 92 39 05 • projets@soluris.fr • www.soluris.fr

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA CHARENTE-MARITIME

Représentant légal : Michel DOUBLET • Directeur de publication : Sandra BOUDRA • Réalisation : Sandra BOUDRA • ISSN : 1265-0439
Réalisation respectueuse de l'environnement : CTP sans chimie (technologie de gravure propre des plaques).
Document imprimé sur papier PEFC, encres végétales, recyclage et retraitement des déchets.

PEFC 10-32-3010 • IROKWA • Impression iro 05 46 30 29 29 - www.iro-imprimeur.com

Compétences 17
PARTENAIRES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS